

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002025_065

Arrondissement de TORCY

Objet : *Contrat de maintenance des systèmes d'alarme intrusion de la commune de Gretz-Armainvilliers avec la société PRISMA SECURITE*

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°02020_06 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 17 Juin 2020 en application de l'article L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Considérant la proposition de contrat relative à la maintenance des systèmes d'alarme intrusion de la commune de Gretz-Armainvilliers avec la société PRISMA SECURITE

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de ce contrat.

Décide :

Article 1: D'accepter et de signer le contrat proposé par la société PRISMA SECURITE sise 1, rue du Bonneret – ZA de la Barogne – 77230 Moussy Le Neuf, concernant la maintenance des systèmes d'alarme intrusion de la commune de Gretz-Armainvilliers. Le montant annuel du contrat est de trois mille huit cent soixante-quinze euros et zéro centimes HT (3 875 euros HT), soit quatre mille six-cent-cinquante euros et zéro centimes TTC (4 650 euros TTC).

Article 2: Le contrat est signé pour une durée de trois ans à compter de la date de notification.

Article 3: La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la

prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publié et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- La société PRISMA SECURITE

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 15 septembre 2025
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN